

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 01524
Numéro SIREN : 519 559 603
Nom ou dénomination : APPEAR COIFFURE

Ce dépôt a été enregistré le 23/04/2019 sous le numéro de dépôt 27847



20190278472014

DATE DEPOT : 23/04/2019

N° DE DEPOT : 27847

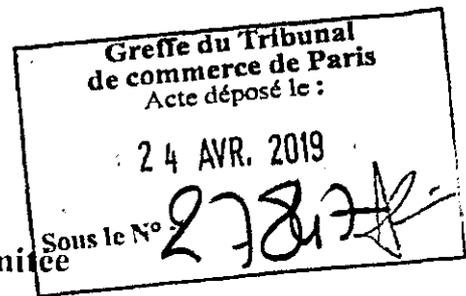
N° GESTION : 2010B01524

N° SIREN : 519559603

DENOMINATION : APPEAR COIFFURE

ADRESSE : 5 rue Blanche 75009 PARIS

MILLESIME : 2014



APPEAR COIFFURE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 8.000 €
05, rue Blanche
75009 Paris
SIRET : 519 559 603 00013
NACE : 9602A

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE
DU 13 AVRIL 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 13 avril à 17 heures, les associés de la société « **APPEAR COIFFURE** », société à responsabilité limitée au capital de 8.000 €, divisé en 800 parts de 10 € chacune, se sont réunis en assemblée générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la gérance.

Etaient présents :

- Monsieur MAVAKALA Gérard, associé	400 parts sociales
- Madame VUAKI Mkibé, associée	200 parts sociales
- Madame Marie-Rolande LAFORTUNE, non associée	
TOTAL DES PARTS SOCIALES	600 parts sociales

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels 75 % des parts sociales émises par la société.

Etaient absents :

- Monsieur VUAKI Claude, associé	200 parts sociales
----------------------------------	--------------------

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Marie-Rolande LAFORTUNE, en qualité de gérant non associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et quitus à la gérance,
Affectation du résultat de l'exercice,
Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19, de la loi du 24 juillet 1966 (anciennement article 50) et décision à cet égard,
Questions diverses,
Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :
l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014,

4

le rapport de gestion établi par la gérance,
le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 de la loi du 24 juillet 1966,
le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 (anciennement article 50), de la loi du 24 juillet 1966, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2014, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Cette résolution est adoptée à la majorité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître une perte de : 7 525 €, décide de l'affecter de la manière suivante :

- en report à nouveau débiteur de : 7 525 €

Pour nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, le montant des dividendes distribués au cours des 3 dernières années est ventilé dans le tableau ci-dessous :

ANNEES	DISTRIBUTION GLOBALE	ABATTEMENT	SANS ABATTEMENT
2013	NEANT		
2012	NEANT		
2011	NEANT		

Cette résolution est adoptée à la majorité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 (anciennement article 50), de la loi du 24 juillet 1966 et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention susvisée n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à la majorité

QUATRIEME RESOLUTION

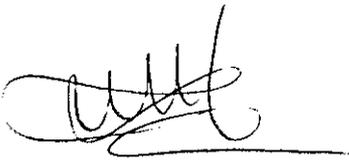
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à la majorité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérant et e les associés ou leurs mandataires.

Le Président



APPEAR COIFFURE
Société à responsabilité Limitée
Au capital de 8.000 €
05, rue Blanche
75009 Paris
SIRET : 519 559 603 00013
NACE : 9602A

RAPPORT DE GESTION
De la gérance à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle du 13 avril 2019

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31-12-2014 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

L'exercice clos le 31-12-2014, porte sur 12 mois d'activité.

La principale activité a été celle définie dans les statuts. Rien de particulier n'est à signaler à ce sujet.

Evolution prévisible et perspective d'avenir.

Une dégradation de la situation comptable du à une augmentation des dépenses par rapport aux chiffres d'affaires.

RESULTATS – AFFECTATION

Examen des comptes et résultats.

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui sont présentés ont été établis selon les formes et les méthodes comptables préconisées par la réglementation et les lois en vigueur.

Le chiffre d'affaires H.T. au 31-12-2014 (12 mois d'activité), est de	89 927 €
Le montant des traitements et salaires s'élève à	45 005 €
Le montant des cotisations sociales s'élève à	7 029 €
Le montant des charges d'exploitation de l'exercice est de	96 695 €
Le résultat d'exploitation pour la période est de (perte)	6 767 €

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde des produits et frais financiers, il s'établit à 6 767 € (perte)

Après prise en compte :

- des charges exceptionnelles de	759 €
- des produits exceptionnels de	1 €

Le résultat comptable s'établit à 7 525 € (perte)

Après réintégration des impôts et taxes non déductibles de	
de Charges non déductibles de	760 €
de déduction de montant du Crédit impôt apprentissage de	1 600 €
et de déduction de montant du CICE de	2 463 €

L'exercice clos le 31-12-2014 se traduit par une perte fiscale de 7 525 €.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte comptable de 7 525 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver les affectations suivantes :

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver les affectations suivantes :

- report à nouveau débiteur : 7 525 €

Pour nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, le montant des dividendes distribués au cours des 3 dernières années est ventilé dans le tableau ci-dessous :

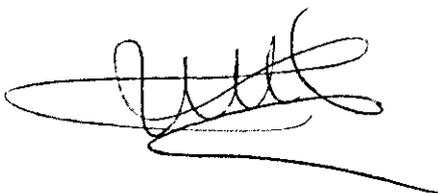
ANNEES	DISTRIBUTION GLOBALE	ABATTEMENT	SANS ABATTEMENT
2013	NEANT		
2012	NEANT		
2011	NEANT		

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 223-19 (anciennement article 50) DE LA LOI SUR LES SOCIETES COMMERCIALES

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article 23-19 (anciennement article 50) de la loi du 24 juillet 1966 n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

LA GERANCE





N° 2065-SD
(2015)

IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01/01/2014 et clos le 31/12/2014 Régime simplifié d'imposition

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Régime réel normal

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :

Adresse du siège social :

SARL APPEAR COIFFURE
05 RUE BLANCHE
75009 PARIS France

05 RUE BLANCHE
75009 PARIS

SIRET 51955960300013

Adresse du principal établissement :

Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées SALON DE COIFFURE

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33,33% Bénéfice imposable à 15% Déficit 10 829

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%

PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zone franche urbaine Pôle de compétitivité

Entreprise nouvelle art. 44 septies Zone franche d'activité art. 44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

Société d'investissement immobilier cotée

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt.

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des Impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

Société à responsabilité limitée SARL DFS CONSEIL
83 RUE DE LA VICTOIRE 75009 PARIS

Tél : 0145264353

Nom et adresse du conseil :

Certifié conforme à l'original

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :

CGA Viseur conventionné N° d'agrément CGA

Identité du déclarant :

Date : 01/09/2015

Lieu : PARIS

Qualité :

Nom du signataire :

[Signature]

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD

Si déposé neant, cochez la case (2015)

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES	
Montant global brut des distributions (1)	payés par la société elle-même <i>a</i> payés par un établissement chargé du service des titres <i>b</i>
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	<i>c</i>
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	<i>d</i>
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)	<i>e</i>
	<i>f</i>
	<i>g</i>
	<i>h</i>
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	<i>i</i>
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	<i>j</i>
Montant des revenus répartis	Total (a à h)

G RÉMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS <i>(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</i>							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) • SARL - tous les associés ; • SCA - associés gérants ; • SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; • SEP et site de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants 1	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé ou commanditaire ou en tout ou 2	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8
M VUAKI CLAUDE ASS 59 RUE HECTOR BERLIOZ 77380 COMB	200	2014	2 533				
ME VUAKINEE MADALENA LONDA MKIB	160	2014	20 520				

H AFFECTATION DES VEHICULES DE TOURISME <i>(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</i>					
Véhicules affectés aux dirigeants ou aux cadres			Véhicules utilisés pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)

I DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A2015

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Ciel - http://www.ciel.com

Désignation de l'entreprise		SARL APPEAR COIFFURE		Neant <input type="checkbox"/>			
Adresse de l'entreprise		05 RUE BLANCHE 75009 PARIS					
Numéro SIRET*		5 1 9 5 5 9 6 0 3 0 0 0 1 3					
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent* 1 2			
				Exercice N clos le			
				3 1 1 2 2 0 1 4			
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010		012			
	Fonds commercial *						
	Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *	028	3 660	030	3 660		
Immobilisations financières * (1)	040	1 927	042			1 927	
Total I (5)		044	5 587	048	3 660		1 927
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060	925	062			925
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)						
	Clients et comptes rattachés *	068		070			
	Autres* (3)	072	10 637	074			10 637
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
Disponibilités	084	10 427	086			10 427	
Charges constatées d'avance *	092		094				
Total II		096	21 990	098			21 990
Total général (I + II)		110	27 576	112	3 660		23 916
PASSIF						Exercice N NET I	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120			8 000
	Écarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126			
	Réserves réglementées *			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* (131))			132			
	Report à nouveau			134			(12 778)
	Résultat de l'exercice			136			(7 525)
	Provisions réglementées			140			
Total I				142			(12 303)
Provisions pour risques et charges				154			
Total II							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166			7 259
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : (169) 5 950)			172			28 960
	Produits constatés d'avance			174			
Total III				176			36 219
Total général (I + II + III)				180			23 916
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

		Designation de l'entreprise: SARL APPEAR COIFFURE				Néant <input type="checkbox"/>		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	401	402	414	406			
	Autres	410	412	411	416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426			
	Constructions	430	432	434	436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446			
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456			
	Matériel de transport	460	462	464	466			
	Autres immobilisations corporelles	470	3 660 472	474	476	3 660		
Immobilisations financières		480	1 927 482	484	486	1 927		
TOTAL		490	5 537 492	494	496	5 587		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Immobilisations incorporelles		500	502	504	506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516			
	Constructions	520	522	524	526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546			
	Matériel de transport	550	552	554	556			
	Autres immobilisations corporelles	560	3 660 562	564	3 660 566			
TOTAL		570	3 660 572	574	3 660 576			
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10					
Somme des immobilisations cédées, mises de poste, mises hors d'usage ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5		
		6	7	8	9	10		
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *		Long terme	
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	576	389	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19% (1)		579	Régularisations		583	594	595	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)					591			
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette entreprise sont données dans le n° 2033-NOF.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des art. Les 278 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Designation de l'entreprise <u>SARL APEAR COIFFURE</u>							Néant <input type="checkbox"/> *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666
TOTAL		680		682		684		686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises				
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710		715			2		
Constructions	720		725			3		
Inst. immobilières mat. et outillage	730		735			4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5		
Matériel de transport	750		755			6		
Autres immobilisations corporelles	760		765			7		
TOTAL	770		775			Total à reporter ligne 322 du Tableau n° 2033-13		780
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C				
Déficits reportés à reporter au titre de l'exercice précédent		983		6 074	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	
Déficits imputés		983			Déficits étrangers des PME antérieurement adossés (article 209C du CGI)		996	
Déficits reportés		991		6 074	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA			
Déficits de réserve		990		10 828	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		1000	
Total des déficits restant à reporter		990		16 902	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)			
							1000	<input type="checkbox"/>

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du Tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des exemples de codes correspondant à cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOF.

5

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**
Néant *Désignation de l'entreprise : **SAPL APPAR COIFFURE**

Exercice ouvert le : 01/01/2014

31/12/2014

Date et nombre de mois : 1 | 12 |

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	108
Production vendue - Biens	109
Production vendue - Services	141
Production stockée	111
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	113
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119
Revenues et charges amortis lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153
TOTAL 1	144

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers

Achats de marchandises (droits de douane compris)	121
Variation de stocks (mat. premières)	122
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux en ce qui concerne les immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146
Charges relatives de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	118
Abandons de créances à caractère commercial	119
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150
Taxes sur le chiffre d'affaires (TVA, contributions relatives (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	133
Travaux de réhabilitation des immobilisations affectés à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135
TOTAL 2	152

III - Valeur ajoutée produiteCalcul de la Valeur Ajoutée **TOTAL 1 - TOTAL 2** 137**IV - Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises**

Valeur ajoutée produite (CVAE) (voir l'article 1300 CVAE pour les multi-établissements et le 1329) 117

Si vous êtes assujéti à la CVAE en vertu de l'assimilation prévue à la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé de déclarer la CVAE (voir l'article 1300 CVAE).

Mono-établissement assujéti à la CVAE (cocher la case 0,20)

Chiffre d'affaires (en référence CVAE) 2014

Période de référence 01 du 160 au

Date de cessation 186

Pour les entreprises assujéties, les entreprises de placement d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette note sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (voir les rubriques des annexes à l'article 1300 CVAE).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte, dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée et déclarée ligne 142, portées en ligne 128.

* Des établissements concernant cette rubrique ont été recensés dans la notice n°2033-NOT.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

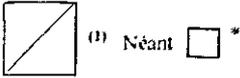
Ciel - <http://www.ciel.com>

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F 2015

Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société



EXERCICE CI. OS LE 3 1 1 2 2 0 1 4

N° SIRET 5 1 9 5 5 9 6 0 3 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL APPEAR COIFFURE

ADRESSE (voie) 05 RUE BLANCHE

CODE POSTAL 75009 VILLE PARIS

Table with 4 columns: NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE (901), NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES (902), NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE (903), NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES (904). Values: 3, 800.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES : Multiple form sections for legal entities with fields for Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou actions, Adresse, Code Postal, Commune, Pays.

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES : Form sections for physical persons with fields for Titre (2), Nom patronymique, Prénom(s), Nom marital, % de détention, Nb de parts ou actions, Naissance (Date, N° Département, Commune, Pays), Adresse (N°, Voie, Code Postal, Commune, Pays).

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle. * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Désignation de l'entreprise SARL APPEAR COIFFURE

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :						
Titre (2)	M	Nom patronymique	VUAKI	Prénom(s)	CLAUDE	
	Nom marital		% de détention	20	Nb de parts ou actions	160
Naissance :	Date	23081952	N° Département	99	Commune	SONA BATA
	Pays	FR				
Adresse :	N°	59	Voie	RUE HECTOR BERLIOZ		
	Code Postal	77380	Commune	COMBS LA VILLE		
	Pays	FR				
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)		
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date		N° Département		Commune	
	Pays					
Adresse :	N°		Voie			
	Code Postal		Commune			
	Pays					
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)		
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date		N° Département		Commune	
	Pays					
Adresse :	N°		Voie			
	Code Postal		Commune			
	Pays					
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)		
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date		N° Département		Commune	
	Pays					
Adresse :	N°		Voie			
	Code Postal		Commune			
	Pays					
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)		
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date		N° Département		Commune	
	Pays					
Adresse :	N°		Voie			
	Code Postal		Commune			
	Pays					
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)		
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date		N° Département		Commune	
	Pays					
Adresse :	N°		Voie			
	Code Postal		Commune			
	Pays					
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)		
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date		N° Département		Commune	
	Pays					
Adresse :	N°		Voie			
	Code Postal		Commune			
	Pays					

7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G 2015

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1) Neant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 4

N° SIRET 5 1 9 5 5 9 6 0 3 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL APPEAR COIFFURE

ADRESSE (voie) 05 RUE BLANCHE

CODE POSTAL 75009 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905
--	-----

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Ciel - <http://www.ciel.com>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.